



CONCLUSIONS DU BEAUVAU : VICTOIRES DU SCSI POUR LES JEUNES OFFICIERS

Parmi les mesures catégorielles gagnées par le SCSI dans les négociations, plusieurs progrès vont bénéficier directement aux élèves et aux nouveaux membres du corps de commandement :

➔ Intérim des postes difficiles

Comme pour les postes de chef de service, les intérim effectués sur un poste difficile ouvriront droit au bout de deux mois révolus au versement de l'IRP majorée. Les lieutenants seront particulièrement concernés, étant souvent amenés dans des territoires en tension à effectuer l'intérim de leur N+1 voire N+2.

➔ Avancement au grade de commandant

L'ancienneté statutaire depuis la titularisation dans le CC pour pouvoir candidater à l'avancement commandant est aujourd'hui de 12 ans et sera ramenée à 9 ans. L'avancement en 9 ans devrait être conditionné à une assignation contractuelle sur un poste difficile ou peu attractif. La cartographie des logements concédés par nécessité absolue de service sera par ailleurs revue et une Indemnité Temporaire de Mobilité (ITM, jusqu'à 10 000 €) sera mise en œuvre dans l'esprit de la prime « Seine-Saint-Denis » pour faciliter la mobilité vers les territoires peu attractifs.

Il s'agit d'une première étape pour permettre à un maximum d'officiers d'accéder au deuxième grade du corps.

➔ Augmentation de l'ISSP des élèves et stagiaires

Le SCSI avait saisi le ministre pour mettre fin à une situation ubuesque au vu notamment du faible salaire des élèves officiers externes comparativement à d'autres corps de la fonction publique. Ce premier effort devra être poursuivi afin que dans les années à venir plus aucun élève interne ne perde de l'argent dans le cadre de sa scolarité.

* Revendication de gratuité des transports

Le SCSI revendique la possibilité pour les élèves de l'ENSP qui le souhaiteraient de bénéficier du dispositif de carte de transport SNCF (en voyageant armé) dont ils sont actuellement exclus.



Pour adhérer en ligne au SCSI : scsi-pn.fr/adhesion-2021/paiement-en-ligne

VOTRE RÉFÉRENT SCSI POUR L'ÉCOLE ET LA SCOLARITÉ :

Sébastien VANESSCHE, chargé de mission ENSP auprès du bureau national

06 88 16 86 13 — svanessche@scsi-pn.fr

